Département de
Haute Saône

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. Réglement

4.2 Document graphique

Centre de la commune au
1/2500 ème

Pièce n°4.2

Arrêté par délibération du
Conseil Muncipal : 5/11/2024

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 -
initiative25@orange.fr

ZONES URBAINES

U : Zone urbanisée ancienne et récente

Uj : Secteur de la zone U réservé aux abris de jardin et aux annexes des constructions principales

UE : Zone urbanisée dédiée aux équipements collectifs

US : Zone urbanisée dédiée à l'accueil d'une résidence séniors

UX : Zone urbanisée dédiée à l'accueil des activités économiques

UXc : Secteur de la zone UX occupé par une carrière

UM : Zone urbanisée réservée à la base aérienne

ZONES A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser disposant, en périphérie immédiate des équipements publics de capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone

ZONES AGRICOLES

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

Ap : Secteur de la zone A à vocation paysagère

Ar : Secteur de la zone A réservé à un refuge pour animaux

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle

PROTECTIONS

- Bosquet à préserver
- Clairière à garder ouverte
- Patrimoine bâti à conserver
- Elément végétal ponctuel à préserver
- Haie à préserver
- Zones humides à conserver (source : IAD)
- Milieux humides

RISQUES

- Axe de ruissellement
- Zones inondables

AUTRES INFORMATIONS

- Emplacements réservés
- Plan d'exposition au bruit

0 100 200 m